



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 17 novembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le dix-sept novembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, , Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Cédric BEN AMMAR qui avait donné son pouvoir à Roland MAZAUDIER ;
Béatrice PRIEZ qui avait donné son pouvoir à Véronique PELISSIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARINIER.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1, L.332-8, L.332-8-2° et L332-14 ;

VU l'avis de la commission municipale du 9 novembre 2022 ;

VU le rapport d'Annaëlle CHATELAIN exposant la nécessité de modifier le tableau des emplois ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la liste des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ ;

APPROUVE à compter du 1er décembre 2022 la modification du tableau des emplois de la façon suivante :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Chargé de billetterie et relations publiques à la direction de la culture et de l'évènementiel	Attaché (catégorie A)	Adjoint administratif (catégorie C)	Temps complet

AUTORISE le Maire à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, conformément aux conditions fixées à l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 02/12/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance

Laurence MARINIER